

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32395**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe X Métiers des accessoires, de la mode et de la beauté, Classe 2 : Broderie main

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

241v Dentellerie, broderie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de la broderie avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du brodeur (se) qui imagine et dessine des motifs, seul ou en collaboration avec un styliste ou un directeur artistique et selon les attentes d'un client (couturier, créateur de haute couture...). Le dessin est transféré sur le tissu à l'aide d'un poncif (feuille de calque comportant le tracé du dessin piqué de multiples trous, sur lesquels on passe une ponce pour reproduire le dessin en pointillé). Le tissu est enfin tendu sur un métier à broder et le travail peut commencer. Plusieurs techniques de broderie existent : la broderie à l'aiguille, qui est la plus employée, la broderie de Lunéville, qui s'exécute avec un crochet, ou encore la broderie à la machine Cornely. Différents points existent également : point de croix, point noué, point plat... Chacune de ces techniques permet d'obtenir un effet différent. Le brodeur jongle ainsi avec ces diverses options pour enrichir ses créations.

Les activités consistent à :

- Adapter, une composition à l'art de la broderie, conformément à l'esthétique et à l'excellence exigées ;
- Organiser les recherches et choisir les documents en relation avec l'œuvre à produire ;
- Sélectionner la matière d'œuvre adaptée à la fabrication de la broderie ;
- Transformer les recherches graphiques sous forme d'un projet finalisé précis et net ;
- Vérifier la conformité de la commande et la qualité des fils respectée.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Effectuer des recherches sous formes d'esquisses ou de croquis : préparation d'une planche d'ambiance ;
- Élaborer un dessin : en couleurs pour les options haute-couture et broderie couleur ;
- Transformer les recherches graphiques sous forme d'un projet finalisé ;
- Notifier sur le dessin les emplacements des points et des couleurs ;
- Réaliser l'échantillon pour l'épreuve qualificative ;
- Effectuer l'œuvre dans sa totalité, pour l'épreuve finale ;
- Assurer les opérations de finition conforme à la spécialité choisie ;
- Coudre si nécessaire ;
- Repasser suivant les contraintes des matériaux.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI artisanales.

Brodeur ; Brodeuse ; Dentelier ; Dentelière

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1804 : Réalisation d'ouvrages d'art en fils

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et les épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la broderie portera sur l'expression d'une esthétique personnelle et l'utilisation des techniques et compétences les plus complexes et variées (la tenue et la régularité des points ; la propreté de l'œuvre). Pour le dossier plastique : Réalisation d'un dessin correspondant à la totalité de l'œuvre et de son exécution, échelle 1 : 1 et présentation du dossier de création, dont les éléments sont en adéquation avec les tendances de la mode et du design et précision des références artistiques utilisées. Pour le dossier technique : Réalisation des recherches suivant le thème choisi et présentation du dessin technique et du calque piqué. L'œuvre finale est réalisée et présentée.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective

dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.